

# La double peine des familles de détenus

Il existe à Châlons un local situé en face de la maison d'arrêt. Il accueille les familles en attente de parler. Un coin de paradis avant une visite au parloir.

**L**A fragile porte vitrée fait face à celle, massive et blindée, de la maison d'arrêt de Châlons-en-Champagne. A midi trente, un couple âgé la pousse pour entrer dans le local de l'ASPJ, l'association réflexion action prison et justice. Ils osent un timide bonjour, esquissent un sourire et se dirigent directement vers les toilettes. Ils arrivent de l'Aisne. Ils s'attablent côte à côte. Sans un mot. Les yeux perdus dans la vague, ils sont collés à leur siège. Une immense tristesse se lit sur leur visage. Ils attendent en silence l'heure du parloir. Ils viennent ici tous les quinze jours depuis plus d'un an.

Colette, retraitée, bénévole de l'association, leur sert un café. Elle sait combien il faut respecter le silence de ceux qui franchissent la porte. « Il faut du

*temps pour que les liens se créent, que les cœurs s'ouvrent », dit-elle, en aparté.*

Le local existe depuis deux ans à l'initiative du père Jean-Marie Grasser. Beaucoup de proches des détenus attendent encore dans leur voiture. La honte, la peur du regard des autres, d'être eux-mêmes jugés. Les autres patientent dehors ou dans un bar. Parce que les horaires de parloir coïncident rarement avec les horaires des trains.

Ici, dans un appartement en duplex si convivial, avec rideaux et papiers peints, tout est fait pour donner de la chaleur. Personne ne pose de questions. La pièce destinée aux enfants regorge de jouets. Elle ressemble à n'importe quelle chambre mansardée. La salle à manger est décorée de leurs dessins. Il y a aussi un bureau et un salon.

C'est un sas de décompression avant de traverser le boulevard Anatole-France et d'affronter la dure réalité carcérale. De l'autre côté de la rue, le parloir est une grande salle triste et bruyante coupée au milieu par des tables et des chaises scellées. Elle peut contenir douze détenus, jusqu'à

quarante-huit personnes sans compter les surveillants.

Chaque prisonnier a droit à la visite simultanée de trois personnes : « Deux adultes et un enfant ou un adulte et deux enfants », précise le règlement. Et pas la moindre place pour l'intimité. Il faut téléphoner le jeudi matin. Mais c'est souvent occupé, se plaignent les familles.

## Difficultés inimaginables

Le couple de retraités a fini son café. Il ne faut pas être en retard. A une minute près, la porte de la maison d'arrêt peut rester close. C'est pourquoi l'horloge du local est toujours en avance. La vieille dame glisse une pièce dans la tirelire. Une manière de dire merci pour l'accueil. Trois ans que son fils attend d'être jugé. « C'est pas normal », explique le père, visiblement marqué. Lui aussi, depuis trois ans, porte son fardeau. Dans son village, impossible de confier sa peine et ses angoisses, d'expliquer comment son petit-fils, à sa première visite au parloir, s'est trouvé mal, submergé par l'émotion de voir soir père derrière les barreaux. « Maintenant, ça va », assure la grand-mère, rassurante.

Il est l'heure. Le couple s'éloigne et s'apprête à franchir pour la énième fois derrière les hauts murs de la prison sous le regard de Frédérique Gazzoli, étudiante qui a été embauchée en décembre comme agent d'accueil. Un emploi-jeune.

« Je n'imaginai pas la difficulté des familles avant de venir ici, dit-elle. Les problèmes financiers, les enfants perturbés, le bouleversement de leur quotidien... Leur santé aussi. Cer-

*tains sont détruits. On les voit se dégrader petit à petit. »*

Il y a cette gamine, mère de deux enfants, qui arrive en auto-stop de Sézanne. Celle qui n'a rien et qui se saigne aux quatre veines pour améliorer l'ordinaire de son mari. Parce qu'en cellule, il faut tout acheter. Il y a cette ressortissante belge qui associe le père de ses enfants à toutes les décisions familiales. Même s'il est impossible de pénétrer dans la prison avec les carnets scolaires.

## Courage et fidélité

Pascale Odent, présidente de l'ASPJ, est émue par la détresse des personnes qu'elle rencontre chaque semaine. Beaucoup arrivent des Ardennes, de l'Aube, de la Marne bien sûr, mais parfois de Belgique voire d'Espagne. « Si la plupart des 250 hommes et 30 femmes détenus à Châlons sont en attente de jugement, les familles, elles, sont souvent déjà considérées comme coupables », observe-t-elle. « Je n'ai pas honte. Je n'ai rien fait, s'est sentie obligée de dire une femme de Vitry-le-François. Son frère est en prison pour un crime passionnel », souligne Pascale Odent.

Les quarante bénévoles - des femmes pour la plupart - qui se relaient au local ne connaissent pas, généralement, les raisons des incarcérations. « Moins on en sait, plus c'est facile », selon eux. Ils disent leur admiration pour le courage exemplaire des familles qui viennent fidèlement au parloir. Même si elles savent que les visites s'espacent une fois le détenu transféré dans un centre de détention pour y purger une peine définitive.

**Christophe Perrin**

Demain :  
« Paroles de détenus ».

## Portes ouvertes en face de la prison

La journée nationale des prisons, organisée par la Fédération des associations Réflexion Action Prison et Justice, est prévue le 25 novembre. Le thème retenu cette année : « La famille devant la prison ». A cette occasion, l'ASPJ de Châlons-en-Champagne, l'une des quinze associations membres de la fédération, organise le dimanche 26 novembre, de 11 heures à 17 heures, une journée portes ouvertes dans la maison d'accueil des familles de détenus en attente de parloir, 12 boulevard Anatole-France. (tél : 03.26.63.20.57.)





**Le local de l'association réflexion, action prison et justice (ASPJ) : un sas de décompression pour les familles de détenus avant d'affronter le paillard. (Photo : Gérard Péron)**

## Yvette : « Je suis jugée moi aussi »

À l'incarcération de son compagnon en 1998, « tout s'est écroulé », explique Yvette, d'une voix lasse. Quand les gendarmes sont venus chercher celui qu'elle aimait, elle n'y a pas cru. Elle ne croit toujours pas aux graves accusations de viols qui ont conduit la cour d'assises des Ardennes à condamner son concubin à une lourde peine criminelle : 16 ans de réclusion.

Elle vient chaque semaine à Châlons-en-Champagne « lui remonter le moral ». Toute la famille se relaie. Le détenu reçoit de la visite trois fois par semaine. « Ce sera toujours comme ça. Il ne lui reste plus nous. C'est un besoin vital pour lui. »

Il y a de l'injustice, selon elle : « Pendant huit mois la juge m'a refusé de visiter, elle a dit que ça ne servait à rien. Pendant ce temps-là, mon compagnon a été jugé et condamné. On ne peut pas faire ça. On ne peut pas condamner quelqu'un sans lui donner le droit de se défendre. »

Il faut aussi apprendre à vivre avec un stress permanent. Les difficultés financières se sont accumulées : « On ouvre un trou pour en creuser un autre. On se retrouve vite avec un dossier de liquidation judiciaire. Parce qu'il faut faire face à son entreprise qui ne

peut fonctionner sans lui, qu'il faut payer les avocats (plus de 100 000 F en l'occurrence), parce que l'incarcération entraîne des frais. »

Après le choc du jugement, Yvette tente de changer de conversation quand elle parle à son compagnon. Mais rien n'y fait. Désormais, c'est l'inquiétude d'un transfert imminent qui prédomine. « Il va partir dans un établissement pour purger sa peine. Si c'est loin des Ardennes, ça occasionnera des dépenses supplémentaires. »

Le plus dur, selon Yvette, c'est le regard des autres, dans le village, et son impuissance à changer le cours des choses : « Des gens se détournent de moi. Je suis jugée moi aussi », observe-t-elle. Même ici, dans le local de l'Association, elle ne parvient pas à parler de ses problèmes aux autres familles : « Chacun les garde pour soi parce qu'il pense que les autres ont les mêmes difficultés. »

Aujourd'hui, elle se raccroche à l'éventualité d'un procès en appel. Elle est persuadée de l'innocence de son concubin. Son amour pour lui est son unique raison de vivre et de se battre.